

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 14/11/2016

Date de la convocation:

07/11/2016

Date d'affichage:

08/11/2016

L' an 2016 et le 14 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, MM : JULLY Jean-Marie à Mme WEISS Marie-Line, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mme LEDIG Evelyne

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 124.2016

Vote : A la majorité

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 4

Mention exécutoire : Non

**124.2016 : Tourisme : convention triennale avec l'Office de Tourisme  
Intercommunal (OTI) Sauer-Pechelbronn : avenant n°2 - complément d'aide.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 24 novembre 2014,*

*Vu la délibération n° 162.2013 du conseil communautaire du 16.12.2013 « Convention d'objectifs et de moyens avec l'office de tourisme intercommunal (OTI) : renouvellement pour 2014-2016 »,*

*Vu la délibération n° 110.2014 du conseil communautaire du 07.07.2014 « OTI (Office de Tourisme Intercommunal) : avenant à la convention de mandat en cours. »,*

*Vu la convention 2014 -2016 en cours signée par la communauté de communes avec l'OTI, et son avenant n°1,*

*Vu l'avis de la commission tourisme, culture et loisirs réunie le 04.10.2016,*

*Considérant la proposition d'avenant n°2 à la convention,*

*Considérant le budget principal 2016 et le tableau annexe des contributions, intégrant l'enveloppe financière prévue dans l'avenant n°2,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Charles Schlosser,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre abstentions, décide :**

- **De valider l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la communauté de communes et l'office de tourisme intercommunal, prévoyant le versement d'un cofinancement complémentaire de 35 000 € à l'OTI en 2016, et portant l'aide globale maximale de l'établissement à l'association à 338 000 € pour la période 2014-2016,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document en exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/11/2016

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE HAGUENAU -  
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

